

Rôle et compétences recherchées
CES « Evaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux confiés au Comité d'Experts Spécialisés « Evaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques » dans le cadre de sa création.

Les membres du CES seront nommés par la directrice générale de l'Afsset pour une période de trois ans.

Rôle du CES « Evaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques »

Le rôle de ce comité sera d'émettre, chaque fois que le sollicitera l'Afsset, des avis scientifiques indépendants sur des questions relatives :

❶ aux dangers et risques pour la santé humaine (population générale et travailleurs) et l'environnement liés aux milieux hydriques (exceptées les eaux de consommation humaine). Ses domaines d'expertise concerneront les eaux récréatives, l'assainissement et les eaux résiduaires, et les ressources en eau.

❷ aux dangers et risques pour la santé humaine (population générale et travailleurs) et l'environnement, liés aux agents biologiques (hors alimentation humaine et pharmacopée).

❶ A titre d'exemples, ces questions pourraient concerner :

- les risques liés aux eaux récréatives (eaux marines ou de rivière, zones de loisirs et bassins – piscines, spas, thalassothérapie, balnéothérapie, thermoludisme...), et les méthodes et procédures de référence pour l'analyse de ces eaux ;
- les risques liés aux rejets des effluents liquides et gazeux d'installations de pré-traitement ou de traitement des eaux usées, des ICPE, des INB, des systèmes d'assainissement non collectif, des établissements de santé et structures de soins,...
- les risques sanitaires et environnementaux liés aux ressources en eau de surface et souterraine utilisées pour différents usages (y compris pour l'eau minérale naturelle) ;
- l'impact du relargage de produits et résidus pharmaceutiques, phytosanitaires, et biocides dans les eaux sur l'écologie microbienne et la santé de la population générale et des travailleurs ;
- les produits et procédés de traitement des eaux ;
- les projets industriels d'assainissement des effluents ;
- la réutilisation des eaux usées (exemple : irrigation et arrosage agricole) ;
- l'utilisation des produits dérivés du traitement des eaux (boues).

② A titre d'exemples, ces questions pourraient concerner :

- les risques liés à la présence de moisissures en milieu professionnel (industrie de compostage, élevages d'oiseaux...) et non professionnel (logements individuels et collectifs) ;
- les risques liés aux bactéries transmises par l'environnement (exceptés les risques liés à l'alimentation humaine) et à leurs dérivés (toxines) ;
- les risques liés aux virus transmis par l'environnement, notamment les virus entériques et respiratoires ;
- les risques liés à l'exposition aux allergènes portés par les fragments de matériel animal et végétal (pollens, allergènes d'acariens, de blattes, d'animaux domestiques...) ;
- les risques liés aux biocontaminants de l'air en milieu professionnel (agriculture, industries agro-alimentaires, industries textiles, stations d'épuration, élevages, locaux équipés d'humidificateurs ou de systèmes d'air conditionné) et non professionnel (logements individuels et collectifs) ;
- les risques liés aux déchets présentant un potentiel risque biologique et à leurs usages et recyclages, notamment concernant les déchets de l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire, l'industrie textile, des stations d'épuration, des établissements de santé (épandage des lisiers, fumiers, pailles et boues, filières d'élimination des déchets d'abattoirs, des déchets d'activité de soins à risque...) ;
- les risques professionnels liés à l'utilisation d'agents biologiques (laboratoires de recherche, industries des biotechnologies, industries de la dépollution) ;
- la pathogénie des divers agents biologiques : champignons et levures, algues, helminthes, protozoaires, bactéries, virus, prions et fragments de matériel animal et végétal.

Composition du CES

Le CES « Evaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques » sera composé **d'environ 30 à 35 membres**, dont un président et un vice-président désignés parmi ses membres.

Les compétences recherchées sont indiquées en annexe du présent document.

Annexe - Domaines de compétence

Les compétences du CES « Evaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques », associées au besoin à celles d'autres CES, devront permettre la formulation d'avis scientifiques sur des questions relatives :

- aux dangers et risques pour la santé humaine (population générale et travailleurs) et l'environnement liés à la qualité chimique et microbiologique des eaux (exceptées les eaux de consommation humaine).
- aux dangers et risques pour la santé humaine (population générale et travailleurs) et l'environnement liés aux agents biologiques (hors alimentation humaine et pharmacopée).

Afin que le CES puisse remplir ses missions, devront être représentées au sein du comité :

- les disciplines scientifiques et techniques telles que :

- la microbiologie : virologie, bactériologie, parasitologie, mycologie, avec des compétences plus spécifiques en :
 - écologie microbienne ;
 - microbiologie clinique ;
- la chimie des contaminants de l'eau ;
- la toxicologie ;
- la toxicovigilance ;
- l'épidémiologie
- l'écotoxicologie, notamment rapportée aux milieux aquatiques ;
- les méthodes d'analyse (surveillance des milieux hydriques, biosurveillance, chimie analytique, microbiologie analytique, métrologie) ;
- l'hydrologie et l'hydrogéologie ;
- la modélisation environnementale ;

- associées à des compétences générales dans les domaines de :

- la santé publique ;
- la sécurité sanitaire ;
- l'environnement, l'écologie et les écosystèmes ;
- la réglementation relative à la qualité de l'eau et à l'évaluation et la prévention du risque microbiologique ;
- la santé et la sécurité au travail, l'hygiène industrielle ;
- l'évaluation des risques sanitaires ;
- l'efficacité des produits, technologies ou procédés de traitement des eaux, et des solutions alternatives aux produits, technologies ou procédés à risques ;
- la qualité des eaux, des sols et des déchets ;